

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 69-1402/SG/CG autorisant le Président du Conseil de Gouvernement, Ministre des Travaux publics et du Port, le Ministre du Travail, le Ministre de l'Information et du Tourisme, à se rendre en mission en France.

n° 69-1402/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
26 septembre 1969

Numéro JO
n° 21 du 10/10/1969

Date du numéro
10 octobre 1969

TEXTE INTÉGRAL

MM. Ali Aref Bourhan, Président du Conseil de Gouvernement, Ministre des Travaux publics et du Port, Abdi Dembil Egal, Ministre du Travail, Djibril Hassan Rialeh, Ministre de l'Information et du Tourisme, sont autorisés à se rendre en mission en France.